

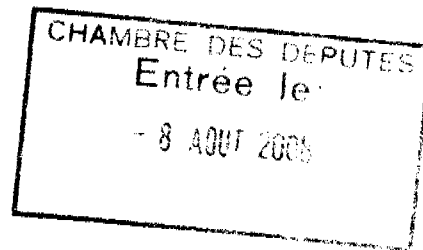


Luxembourg, le 6 août 2008

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés

Luxembourg

Persone en charge du dossier:
Nicole Sontag-Hirsch
☎ 247 - 82952



Réf.: 2007 - 2008 / 2475 - 05

Objet: Réponse commune à la question parlementaire n° 2475 du 17 avril 2008
de Madame le Député Anne Brasseur.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe **la réponse commune de Madame la Secrétaire d'Etat à la Culture, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche et de Monsieur le Ministre des Travaux Publics** à la question parlementaire sous objet, concernant la construction d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales sur la friche industrielle de Belval-Ouest.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour la Secrétaire d'Etat aux Relations
avec le Parlement

Pascal Thill
Chef de bureau adjoint



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Le Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.:	SCL:
Entré le: - 6 AOUT 2008	
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	

**Madame la Secrétaire d'Etat
aux Relations avec le Parlement
Luxembourg**

Luxembourg, le 25 juillet 2008

concerne : question parlementaire n° Q2475 de Madame Anne Brasseur du 17 avril 2008

Madame la Secrétaire d'Etat,

Je vous prie de trouver en annexe la réponse à la question parlementaire dont objet, avec prière de bien vouloir en saisir la Chambre des Députés.

Veuillez croire, Madame la Secrétaire d'Etat, en l'expression de mes salutations très distinguées.

Octavie MODERT
Secrétaire d'Etat à la Culture,
à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche

**Réponse de Madame la Secrétaire d'Etat à la Culture, à
l'Enseignement supérieur et à la Recherche et de Monsieur
le Ministre des Travaux publics à la question parlementaire
n° 2475 du 17 avril 2008 de Madame la Députée Anne Brasseur**

En réponse à la question parlementaire de l'honorable Députée, il est tout d'abord souligné qu'au vu des projections actuelles, un nouveau bâtiment des Archives nationales devrait revêtir une surface totale de 35.000 m², ce qui résulte d'ailleurs des conclusions du groupe de travail relevées par Madame Brasseur. Afin de ne pas engendrer directement la charge financière totale d'un grand bâtiment, destiné de surcroît à rester à moitié vide pendant un laps de temps considérable, le Gouvernement va proposer une construction en phases.

- Les différentes phases de construction seront réalisées en fonction de la stratégie de développement du site, à arrêter avant la finalisation d'un premier projet de loi relatif à la construction du nouveau bâtiment. Une première phase de construction mettra en place une surface de stockage de 20.000 m² ainsi qu'une surface administrative de 5.000 m². Ces surfaces vont combler les besoins des Archives nationales pour une période de 12 à 15 ans.
- Actuellement, des espaces de stockage supplémentaires sont aménagés à l'étage supérieur du bâtiment des Archives nationales au Plateau du St. Esprit à Luxembourg-Ville, lieux libérés par le Musée national d'histoire et d'art, ainsi qu'à l'ancien comptoir pharmaceutique à Luxembourg-Gare.
- Par le concours d'architecture et d'urbanisme lancé début 2007, des projets relatifs à la Maison du Savoir ainsi que des propositions d'urbanisme ont été élaborés. Un des résultats de ce concours fut la confirmation du site initialement retenu pour l'implantation du nouveau bâtiment des Archives nationales.
- Quant aux frais d'architecte engendrés par le nouveau projet de construction et l'extension projetée, ils ne peuvent être évalués à ce jour.